

Rosemont–La Petite-Patrie

Politique des événements dans les espaces publics

Orientations et principes directeurs

Événement
public



Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 



Une ville construite à échelle humaine doit garantir des services de proximité efficaces, aménager des parcs verdoyants et tracer des voies de circulation adaptées aux transports actifs. Mais elle doit aussi favoriser l'échange entre les gens qui l'habitent et les encourager à s'approprier les espaces publics. Ainsi naît l'activité qui anime la vie urbaine.

C'est dans cet esprit que j'ai voulu redéfinir notre approche quant à la tenue des événements publics dans notre arrondissement, un des plus effervescents de Montréal. Avec ces orientations et ces lignes directrices, qui constituent la base de la Politique sur les événements dans les espaces publics, je souhaite préserver les relations que nous avons développées avec nos partenaires de longue date et continuer à servir les résidents et les organisations qui animent nos quartiers.

Cette réflexion tient compte de nouvelles opportunités événementielles et nous permet de développer des pôles d'activités, tout en respectant la population et les commerçants de Rosemont–La Petite-Patrie.

Notre communauté est active, curieuse, passionnée de sport et de culture. Elle aime profiter des plaisirs de la vie urbaine. Nos parcs, nos rues sont des endroits exceptionnels pour exprimer cette joie de vivre qui nous caractérise. C'est pourquoi nous veillerons à développer des environnements propices à la tenue de grands et de petits événements destinés au plus large public possible.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'François Croteau'. The signature is fluid and cursive, written over a white background.

François William Croteau
Maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie



L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dispose de nombreux espaces publics qui sont de plus en plus sollicités pour le déploiement d'événements publics de toutes sortes. Ces événements, à caractère social, sportif, culturel, récréatif, corporatif ou communautaire, comprennent un aspect festif et se déroulent sur le domaine public de façon ponctuelle ou récurrente. Ils comportent une notion de responsabilité civile et supposent des installations physiques. Les multiples festivals, fêtes de quartier, ventes trottoir, marchés publics, compétitions sportives, défilés, rassemblements thématiques en sont de bons exemples.

Ce foisonnement d'activités sur le territoire témoigne d'une vitalité importante que l'Arrondissement souhaite soutenir.

En 2015, dans un souci de diversifier son offre et d'offrir des produits inédits ou innovateurs à une nouvelle clientèle, l'Arrondissement a d'ailleurs ouvert ses portes à des promoteurs privés qui ont pu offrir des événements publics payants, une première à Montréal.

Cette ouverture à de nouvelles façons d'exploiter le domaine public amène l'Arrondissement à revoir ses façons de faire et rend incontournable le développement d'une politique sur les événements dans les espaces publics.

Ainsi, ce document se présente en trois grandes parties : des orientations, des lignes directrices et une classification des espaces publics.

- 1 Les orientations ont été établies en fonction de la mission, de la vision et des valeurs de l'Arrondissement.
- 2 Les lignes directrices serviront de base pour l'élaboration de la Politique.
- 3 Chacun des espaces publics de l'arrondissement présente un caractère, une vocation et des caractéristiques qui lui sont propres et qui déterminent s'il est possible ou non d'y tenir des événements. C'est pourquoi ces espaces ont été regroupés en sept catégories qui orienteront les décisions quant à l'accueil d'activités et d'événements qui soient adéquats, pertinents et respectueux du milieu dans lequel ils s'inscrivent.

Partie 1

Orientations



L'occupation des espaces publics dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'inscrit dans la logique de sa mission, de sa vision et de ses valeurs.

L'Arrondissement s'est donné pour mission d'offrir à la communauté un milieu de vie animé, sécuritaire et sain en misant sur une approche de développement durable et une gestion transparente, efficace et innovatrice, orientée vers les besoins des résidents et de leurs familles.

Dans le contexte de l'occupation du domaine public pour des événements, cette mission se traduit notamment par :

- une écoute des besoins, des préoccupations et des intérêts des résidents;
- une diversification de l'offre d'animation qui tient compte de tous les acteurs qui contribuent à la vie des quartiers;
- une meilleure adéquation entre l'offre d'animation et le milieu dans lequel elle s'inscrit;
- une veille constante sur l'équilibre à maintenir entre l'animation du domaine public et la quiétude des résidents;
- une préoccupation pour les retombées économiques d'un événement sur les commerces de proximité;
- un préjugé favorable à l'endroit des événements écoresponsables et accessibles à tous.

Rosemont–La Petite-Patrie se veut innovateur, dynamique et audacieux. L'Arrondissement travaille à faire évoluer l'utilisation du domaine public en invitant les résidents à se l'approprier.

L'Arrondissement souhaite que ses partenaires actuels adoptent cette vision en revisitant leur offre ou en proposant de nouveaux concepts. Il encourage également de nouveaux promoteurs à joindre ce groupe d'acteurs qui démontrent une volonté d'agir, de dynamiser la vie publique, de renforcer l'identité et la fierté des résidents et de leur offrir des occasions de rencontre et d'appropriation de l'espace public.

Toute cette dynamique événementielle s'appuie sur des valeurs auxquelles adhère l'Arrondissement : l'intégrité, la loyauté, le respect et l'innovation.

Le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie est riche de possibilités. Sa composition démographique et sa localisation géographique avantageuses permettent à des promoteurs de proposer des concepts inédits à une clientèle capable d'apprécier la diversité.

Partie 2

Lignes directrices



Ces lignes directrices serviront à définir des critères précis d'admissibilité des projets et permettront de porter un regard critique sur les contenus événementiels. Ces critères seront détaillés dans le cadre de gestion et le Guide du promoteur de la Politique sur les événements dans les espaces publics.

- 1 L'Arrondissement maintient son principe de gratuité d'occupation des espaces publics pour les promoteurs d'événements offerts sans frais à tous les citoyens et dont les projets auront été soumis dans les délais, analysés et approuvés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, qui délivre les permis d'occupation en fonction des règlements et politiques en vigueur.
- 2 L'Arrondissement invite les promoteurs à offrir des événements avec billetterie ou assistance payante en déposant des projets dans les délais prescrits. Ces projets seront analysés et approuvés, le cas échéant, par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, qui délivre les permis d'occupation en fonction des règlements et politiques en vigueur.
- 3 L'activité citoyenne, menée par un citoyen ou un groupe de citoyens qui veut contribuer à la vie de quartier, est incluse dans la notion d'événement public, mais ne requiert pas de permis d'occupation si elle n'implique pas l'occupation d'un espace public, la fermeture de rues, l'utilisation de l'équipement, du matériel ou des installations sur le domaine public et qu'elle ne déroge à aucun règlement municipal. Elle aura toujours sa place parmi la foule d'activités offertes aux résidents par des promoteurs.
- 4 Chaque événement, gratuit ou payant, sera dirigé vers l'espace public dont la vocation et l'usage correspondent le mieux à sa nature, au type de clientèle qu'il vise et au nombre de participants attendus.





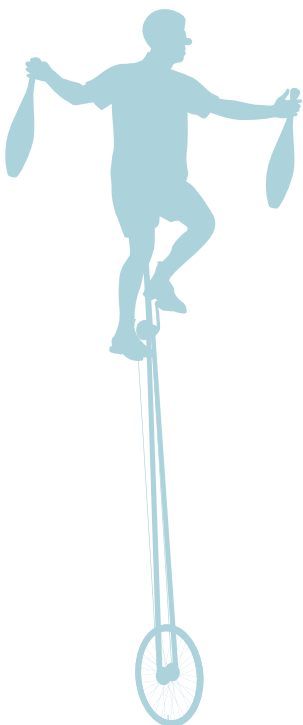
5 L'Arrondissement favorise les promoteurs qui sont à l'écoute des besoins, des intérêts et des préoccupations des résidents, des commerçants et des groupes communautaires, qui contribuent au dynamisme de ses artères commerciales, respectent l'équilibre entre animation du domaine public et quiétude des résidents et utilisent des équipements permanents déjà en place.

6 L'Arrondissement favorise les promoteurs qui s'engagent à dépasser les obligations minimales en matière de développement durable et d'accessibilité universelle, qui encouragent le commerce de proximité, valorisent les transports actifs et font preuve d'écoresponsabilité.

7 L'analyse des besoins et l'utilisation juste et équitable des ressources disponibles sont au centre de nos préoccupations. En fonction des ressources disponibles, l'Arrondissement s'engage à offrir aux promoteurs un service de qualité en termes d'accompagnement, de coordination et de logistique. L'expertise et les services de toutes les directions appelées à contribuer au succès d'un événement seront mis à profit.

8 Les quatre parcs récréatifs de l'Arrondissement, ses trois aires événementielles et la place Shamrock sont les espaces retenus pour la réalisation d'événements publics payants. L'Arrondissement s'engage à limiter le nombre d'événements en fonction de la disponibilité des ressources, mais surtout au regard d'un équilibre entre animation urbaine et besoins de quiétude exprimés par les riverains.

9 Certains travaux ou installations permanentes en soutien aux événements ont été énoncés comme prioritaires et feront l'objet de différentes réalisations au cours des trois prochaines années.



Partie 3

Les espaces publics



Les espaces publics sont de propriété municipale et prennent différentes formes.

Dans le contexte des événements publics, les espaces qui nous concernent sont les parcs, les places publiques, les rues et les ruelles.

Certains de ces espaces publics, de par leur nature, se prêtent plus difficilement à la tenue d'événements ou ne serviront que de façon exceptionnelle, pour un usage précis. C'est le cas des îlots de verdure, des rues et ruelles et des parcs sportifs tels que décrits dans les paragraphes qui suivent.

Îlots de verdure

Les îlots de verdure sont de petits espaces gazonnés, modestement aménagés et pourvus d'un minimum de mobilier urbain. Ce sont des zones de passage. Aucun événement public ne s'y déroule.

Rues et ruelles

Elles sont de temps à autre réquisitionnées pour la tenue d'événements publics tels que des ventes trottoir ou des compétitions sportives, ou encore pour sécuriser un événement qui se tient dans un parc. L'Arrondissement y autorise un nombre très restreint d'événements.

Parcs sportifs

Munis d'un minimum de trois plateaux sportifs de grande qualité – baseball, football, soccer, athlétisme, tennis –, les parcs sportifs sont destinés essentiellement à la pratique de sports, en général organisés par des fédérations reconnues. Ils sont de grandes dimensions et situés près de boulevards, de rues passantes ou d'artères commerciales. Bien que leur configuration puisse convenir pour certains événements culturels, leur vocation est résolument axée sur la pratique sportive, le déploiement de compétitions ou l'accueil d'événements sportifs d'envergure métropolitaine. La priorité sera toujours accordée aux sports.



D'autres espaces publics sont en mesure d'accueillir des événements.



Il revient à l'Arrondissement d'analyser si les demandes des promoteurs répondent aux critères d'admissibilité fixés, énoncés dans le Guide du promoteur, et peuvent s'inscrire dans le calendrier annuel des lieux envisagés.

Ces espaces se définissent comme suit :

Places publiques

Les places publiques sont des espaces pavés et aménagés qui créent des zones tampons entre la circulation automobile et les déplacements piétonniers. Pour certaines d'entre elles seulement, en fonction de leur localisation et de leur capacité d'accueil, l'Arrondissement peut autoriser, de façon ponctuelle et en nombre très restreint, la tenue de quelques événements publics, gratuits ou payants.

Parcs de quartier

Généralement situés loin des grandes voies de circulation et de dimensions plutôt restreintes, les parcs de quartier possèdent peu d'infrastructures, mais intègrent souvent des jeux pour enfants. Les parcs de quartier sont des lieux de détente et de voisinage. Les activités sociales et culturelles y sont autorisées pour des groupes de moins de 500 personnes.

Parcs récréatifs

De moyennes ou de grandes dimensions, les parcs récréatifs sont généralement localisés près des grandes voies de circulation. Ils ont un caractère multifonctionnel : on y trouve aussi bien quelques plateaux sportifs que des installations aquatiques, des aires de jeu pour enfants ou des zones de pique-nique. L'Arrondissement y autorise des événements publics, gratuits ou payants, pour des foules pouvant atteindre jusqu'à 5 000 personnes.

Aires événementielles

Les aires événementielles sont de vastes espaces qui peuvent aisément accueillir des événements de grande envergure. Faciles d'accès en transport collectif, généralement à une distance raisonnable des zones habitées, elles sont parfois pourvues d'installations techniques, d'infrastructures et de mobilier facilitant l'accueil de grandes foules et d'une vaste gamme d'activités. Elles ont un caractère distinct, intéressant à exploiter dans le cadre de grands événements.



Places publiques

Particularités

Capacité variable

Place Hector-Prud'homme	Capacité d'animation limitée, aire de repos, oeuvre d'art
Avenue Shamrock et place du Marché	Usage limité: amplification sonore restreinte

Parcs de quartier

Particularités

Moins de 500 personnes

Dante	Présence de structures et d'une oeuvre d'art dans l'espace disponible
De Gaspé	Capacité limitée, aucun espace vert, terrain de soccer synthétique
De la Cité-Jardin	Usage limité: amplification sonore restreinte
De la Petite-Italie	Kiosque à musique
De l'Ukraine	Présence du Festival ukrainien, parc entièrement clôturé
Des Carrières	Près d'une piste multifonctionnelle
Henri-Valade	Capacité limitée, aire de jeu pour enfants
Idola Saint-Jean	Capacité limitée, aire de jeu pour enfants
Jean-et-Éva-Tremblay	Capacité limitée, aire de jeu pour enfants
J.-Arthur-Champagne	Capacité limitée, aire de jeu pour enfants, fontaine lumineuse
Jean-Duceppe	Grande aire gazonnée, esplanade naturelle, grands jeux d'eau
Luc-Durand	Attenant à une bibliothèque, aire de repos des usagers
Montcalm	Chalet occupé par un organisme, terrain de soccer
Mozart	Capacité limitée, aire de jeu pour enfants
Rosemont	Chalet occupé par un organisme, grande aire gazonnée
Saint-Édouard	Capacité limitée, aire de jeu pour enfants
Saint-Émile	Attenant à une école, terrains de soccer pour enfants
Sœur-Madeleine-Gagnon	Capacité limitée, aire de jeu pour enfants

Parcs récréatifs

Particularités

De 500 à 5 000 personnes

Du Père-Marquette Sud	Grande aire gazonnée, chalet de parc, aire de jeu
Joseph-Paré	Butte, piscine, grande aire gazonnée, chalet de parc
Lafond	Butte, chalet de parc
Molson	Kiosque à musique

Parcs sportifs

Particularités

Capacité variable

Parc Beaubien	Terrains de baseball, soccer, tennis et jeux d'eau
Parc Étienne-Desmarteau	Terrains de soccer, piste d'athlétisme, planche à roulettes
Parc Léon-Provancher	Terrains de baseball
Parc de la Louisiane	Terrains de baseball, soccer
Parc Père-Marquette Centre	Terrains de baseball, soccer, planche à roulettes, basketball
Parc Sainte-Bernadette	Terrains de baseball, football temporaire, soccer, tennis

Aires événementielles

Particularités

Jusqu'à 15 000 personnes

Parc du Pélican	Butte, piscine, terrains de baseball, chalet de parc
Parc Maisonneuve	Grandes aires gazonnées, grand chalet de parc, stationnement
Viaduc Rosemont-Van Horne	Aire couverte, aire gazonnée, rues à fermer, piste cyclable